

Procès-verbal du 1er conseil d'école

Vendredi 4 Novembre 2016, 18h30

Présents :

Monsieur ABELANET, Président du Syndicat intercommunal de La Chevalerie,
Monsieur LELOUREC, CCVD

L'équipe enseignante :

Madame CHELIN, Mme BAUMONT, enseignantes.
Monsieur MAGNAC, Directeur.

Les représentants des parents d'élèves élus :

Madame MOREL OBLET, Madame DU SONG, Madame POURNIN, Monsieur GUEGUEN,
et Madame HURON (suppléante).

Excusés :

Madame FERRANT, Inspectrice de l'Education Nationale chartres IV,
Madame TURPIN, Madame MARC, enseignantes.

Absents :

Monsieur RITTNER, Vice-Président du syndicat intercommunal,
Madame BONVIN, Conseillère Municipale Epernon, Syndicat intercommunal,
Monsieur LEROY, représentant des parents élus.

Rappel de la constitution et du rôle du conseil d'école :

Constitution du conseil d'école :

Le conseil d'école est constitué :

- du directeur de l'école, président,
- du maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,
- des maîtres de l'école, des maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil et d'un des membres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école,
- des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui du nombre des classes de l'école,
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école.

L'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre (3x2 h max.)

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école
- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, on lui présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Résultats des élections du 7 octobre 2016 :

Taux de participation : 51.16% (132 votants/258 électeurs inscrits sur la liste électorale)

Une seule liste (PEEP) se présentait cette année.

Donc ont été élus avec 100% des voix :

Mme MOREL - OBLET, Mme POURNIN , Mme DU SONG , M. GUEGUEN, M. LEROY (titulaires),
Mme HURON (suppléante).

- Effectifs de rentrée et bilan de la rentrée,

A la date du 4 Novembre 2016:

- 57 PS,
- 45 MS,
- 41 GS,

Total de 143 élèves.

Soit une moyenne de 28.6 enfants par classe. La répartition est la suivante :

Bleuets, D. MAGNAC : 28 PS,

Pivoines, E. BAUMONT : 29 PS,

Tournesols, C. CHELIN: 29 GS,

Coquelicots, F. MARC : 29 MS,

Pâquerettes, E. TURPIN : 16 MS + 12 GS, soit 28 élèves.

Depuis la rentrée de Septembre, aucun départ, il y a un élève de MS qui ne s'est pas présenté et dont nous n'avons aucune nouvelle, l'Inspectrice se charge de rechercher la famille et si besoin de radier cet élève des listes de l'école.

Proportion d'élèves en fonction du niveau : PS : 39.86%, MS : 31.47% et GS : 28.67%

Effectifs prévus pour l'année 2017/2018 (au 04/11/2016) :

Dans le cas d'une ouverture de l'école maternelle Louis Drouet au 1^{er} septembre 2017 :

PS : 25

MS : 24

GS : 25

Soit 74 élèves (24.7 élèves/classe).

S'il n'y a pas l'ouverture de la maternelle Louis Drouet, donc dans le cas d'une école maternelle la chevalerie à 5 classes (comme aujourd'hui) :

74 + 63 = 137 élèves soit 27.4 élèves / classe (il resterait une classe maternelle de MS/GS à Louis Drouet de 28 élèves environ).

La carte scolaire débute en Décembre avec l'allocation des effectifs humains, puis en Février avec la répartition des postes. Donc il est impératif que la certitude d'ouverture soit effective avant Février.

En l'absence de représentant de la mairie d'Epéron, il est difficile d'avoir des informations concernant ce dossier. Cependant, Monsieur LELOUREC, Directeur enfance-jeunesse à la CCVD, qui participe au projet de la construction de cette école avec la partie périscolaire, nous informe que selon les informations dont il dispose, les lieux devraient être livrés pour une ouverture au 1^{er} septembre 2016.

- Présentation et vote du règlement de l'école,

o *Rappel des horaires d'ouverture et de fermeture du portail de l'école.*

Il n'est pas fait lecture du règlement, celui-ci ayant été envoyé aux membres du conseil pour lecture préalable.

Les changements par rapport au règlement de l'année dernière :

Mise en place d'un cahier de retards, à signer par le responsable lorsque l'élève arrive après la fermeture du portail. Au troisième retard, un signalement est fait auprès de l'Inspection.

Afin que la classe puisse commencer à 8h45 le matin et à 13h45 le midi, nous demandons aux familles de veiller à être à l'heure et de favoriser une arrivée au début du temps d'accueil (surtout le matin). Les retards doivent être exceptionnels pour l'ensemble des élèves (de la garderie, du car, de la maison) et l'école doit être informée dès que possible par téléphone.

Vote : adopté à l'unanimité.

- Présentation du projet d'école 2016/2019,

Le projet s'articule autour de 3 axes :

1. Développer de réelles compétences langagières afin de favoriser une meilleure communication entre les élèves.
2. Améliorer le climat scolaire de l'école pour favoriser le bien-être des enfants et l'acquisition des apprentissages.
3. La laïcité à l'école maternelle, renforcer la transmission des valeurs de la République.

1/

L'équipe enseignante est partie du constat que les enfants avaient des difficultés à communiquer (expression et vocabulaire), notamment en Petite Section.

Il est donc proposé de mettre en place un vocabulaire commun par la création d'un cahier de vocabulaire qui suivra l'élève de la PS à la GS et transmis au CP, d'apprendre les règles de communication,... Une concertation avec le CP se fera.

L'objectif poursuivi est de renforcer les moyens d'expression et de communication, mais cela permettra également de détecter d'éventuelles difficultés. Dans ce cas, un accompagnement plus ciblé pourra être proposé à l'enfant (RASED, APC, PMI). Toutefois, si cet accompagnement personnalisé ne suffisait pas, l'enfant pourra être réorienté vers des spécialistes du langage.

2/

L'équipe enseignante est partie du constat qu'il existait des difficultés de comportements des groupes d'élèves.

Il est donc proposé de mettre en place des règles de vie communes avec la création d'un référentiel commun. La responsabilisation des élèves dans les pratiques de classes sera également proposée pour favoriser l'autonomie et améliorer le cadre scolaire. (ex: désignation de responsable de cour de récréation en charge de vérifier la propreté).

L'équipe enseignante demande au Syndicat des moyens pour procéder à l'amélioration du cadre scolaire extérieur. Cette demande est relayée par les parents d'élèves qui interrogent sur la possibilité de doter la cour de récréation d'équipements supplémentaires.

Le constat est le suivant :

- les enfants n'ont pas assez de temps entre le deuxième service de cantine et les activités de l'après-midi. ;
- Les temps d'attente pour procéder à l'appel des enfants sont jugés trop longs, ce qui conduit à des agacements, voire des énervements.

L'équipe enseignante demande à la CCVD une amélioration des transitions entre les différents temps école / périscolaire. Une réflexion commune devra être menée pour apporter des solutions (RDV équipe enseignante / Responsable du périscolaire Madame DELAUNAY). Monsieur LELOUREC passera un midi pour constater les modes de circulation et temps d'attente.

3/

Cet axe a été imposé par l'Education Nationale.

Toutefois, l'équipe enseignante l'a élargi au thème de la citoyenneté.

La réflexion a été amorcée à partir de la charte de la laïcité.

L'objectif poursuivi sera de faire participer les enfants avec leur langage.

Le projet d'école a été validé par l'inspectrice de circonscription.

Il est validé à l'unanimité par le conseil d'école.

- Présentation du Plan de Protection et de Mise en Sureté (PPMS),

Ce document est obligatoire, il sert à anticiper les dangers dont l'école peut avoir à faire face (par ex. inondations), il liste un grand nombre de situation pouvant survenir et indique la marche à suivre pour le personnel : évacuation ou mise en sureté au sein de l'école.

Depuis cette année, un volet « intrusion, attentat » est en vigueur.

Ce document est validé par l'Inspection.

Présentation du document sans donner les détails des procédures surtout en cas intrusion attentat.

- Travaux,

Travaux effectués durant l'été : néant.

Travaux effectués pendant les vacances de la Toussaint :

- Rebouchage des trous dans la terre,
- Cirage des sols : ce qui a engendré beaucoup de dérangement, l'école était sans dessus-dessous suite au passage de la société de cirage.
Si ce cirage des sols est obligatoire pour conserver le bon état des revêtements de sol, il serait pertinent que celui-ci intervienne lors des vacances scolaire d'été, le dernier ou l'avant dernier jour de présence des ATSEM, pour vérifier que le cirage est fait sérieusement et veiller que les meubles soient replacés dans les bonnes classes et aux bons endroits.

Travaux demandés :

Extérieur :

- réparation de la barrière du jardin côté Drouette (face à la maisonnette) et remise en place du portillon donnant accès à cette zone, il y a urgence,
- installation d'un panneau « stationnement réservé » sur le grillage du parking, rue des charrons.
Depuis la rentrée il y a de plus en plus de stationnement sur ce parking de personne se rendant à la gare pour y prendre un train,
- changer la chaîne de la porte du fond de la cour pour une neuve avec un cadenas dont l'école aurait la clé,

Intérieur :

Cf listes des enseignantes pour les travaux d'été.

Installation d'un signal d'alerte PPMS.

Budget d'investissement :

Monsieur Abelanet, ne dispose pas des demandes de cette année : concernant l'achat de matériel de sport. M. Abelanet reviendra vers l'école pour nous informer ultérieurement.

- Questions des parents d'élèves :

1/ Demande d'amélioration de la sécurité des locaux et de la circulation aux abords de l'école (bilan et perspectives)

Sur la sécurité des locaux :

Il est demandé le changement du code du portail d'entrée du périscolaire, car ce dernier n'est pas modifié d'une année sur l'autre.

- Monsieur LeLourec indique que le code pourra être changé l'an prochain.

Il est demandé un élargissement/assouplissement du temps d'ouverture du portail aux heures d'entrées et de sorties de l'école pour les parents de la classe des Pivoines devant faire le tour du bâtiment et des parents ayant d'autres enfants scolarisés sur d'autres structures.

- Monsieur Magnac indique que les horaires d'ouverture et l'amplitude horaire sont décidés par les communes. Il convient donc d'adresser une demande à ces dernières. Par exemple un décalage des horaires d'ouverture par rapport aux autres structures pourrait être proposé, comme cela se pratique dans certaines écoles.

Le portillon séparant l'école maternelle de l'école primaire est-il fermé en journée ?

- Monsieur Magnac et Monsieur LeLourec confirment que normalement le portillon est fermé à clé. Ce dernier devrait toutefois être réparé pour assurer sa bonne fermeture (jeu important au niveau de la fermeture).

Demande de la mise en place d'un système de fermeture automatique du portail d'entrée du périscolaire.

- Cette demande n'a pas eu à être formulée, les travaux ayant été réalisés le 3 novembre 2016.

Sur les difficultés de circulation et la sécurité aux abords de l'école :

Il est rappelé que la problématique est récurrente, sans que des solutions aient été apportées.

- Monsieur Abelanet rappelle qu'une solution de création de places de stationnement en épi avait été proposée. Toutefois, ces travaux ayant un coût significatif, il convient de s'assurer qu'ils permettront de solutionner le problème ; la circulation aux abords de l'école restant difficile.

- Monsieur Magnac propose de travailler avec les enfants et l'école élémentaire afin de communiquer sur la sécurité (exemple : implantation de panneaux et/ou banderoles). Il convient d'adresser une demande de matériel à Monsieur Abelanet.

- Pour le moment aucune solution durable ne semble pouvoir être trouvée.

Demande de mise en place d'éclairage public aux abords du tunnel SNCF pour les familles venant à pieds et devant emprunter ce passage étroit et mal éclairé

- La PEEP doit adresser une demande aux communes concernées.

2/ Questions liées à l'hygiène (locaux et enfants)

Les enfants sont-ils habillés pour aller dehors (cagoule, manteau, tour de cou,...) ?

- Monsieur Magnac indique que les enfants sont habillés et aidés dans l'autonomie (par exemple : l'enfant enfille son manteau et l'enseignant procède à la fermeture)

Comment sont pris en charge les enfants malades ? y a-t-il une infirmerie ?

- L'école n'a pas d'infirmière et n'a pas le droit de délivrer de médicaments (y compris du Doliprane), seul les traitements des PAI sont possibles. Par conséquent, il n'y a pas de prise en charge spécifique d'un enfant malade, il convient donc que chaque famille s'organise pour venir récupérer l'enfant au plus tôt.

Les toilettes :

Les enfants sont-ils essuyés après être allés aux toilettes ?

- Pour favoriser l'autonomie, les enfants ne sont essuyés qu'à leur demande. Un adulte est présent lorsque les enfants vont aux toilettes en groupe. Une ATSEM procède à une vérification lorsqu'un enfant demande à aller aux toilettes.

- L'école possède une douche pour nettoyer les enfants en cas d'accident.

A quelle fréquence les toilettes sont-elles nettoyées ?

- Un grand nettoyage par jour est effectué entre le temps périscolaire et l'école, le matin avant l'arrivée des enfants.

Des points d'eau sont-ils accessibles en journée pour boire ou se nettoyer ?

- Les lavabos sont en accès libre, des verres d'eau sont également mis à la disposition des enfants.

3/ Questions liées au suivi personnel de l'enfant

A quelle fréquence sont rendus les travaux effectués en classe ?

- La fréquence du rendu est décidée par l'enseignant.

A quel moment les parents peuvent-ils avoir un bilan des évolutions de leur(s) enfant(s) ?
Transmission des cahiers de suivi des acquis et à quelle fréquence ?

- Monsieur Magnac rappelle qu'il est mis en place un nouveau cahier de suivi. Ce dernier doit être transmis aux familles au moins deux fois dans l'année.

Un temps d'échange entre les parents et enseignants est-il prévu pour faire le point individuellement sur l'enfant ?

- Monsieur Magnac rappelle que les enseignants sont disponibles sur rendez-vous.

Demande de la mise en place d'un moyen d'information pour les parents ne pouvant se déplacer à l'école et n'ayant pas accès aux informations affichées dans les locaux de l'école. Il est notamment demandé la mise en place d'un affichage identique côté périscolaire.

- Monsieur Magnac précise qu'il harmonisera l'information affichée (affichage identique côté école et côté périscolaire)

4/ Demande d'amélioration des espaces de jeux extérieurs.

La demande d'achat de jeux extérieurs supplémentaires a été formulée.

- Monsieur Magnac indique que cette demande rejoint le projet d'amélioration des espaces extérieurs mené en lien avec le Syndicat.

Demande d'amélioration de la bibliothèque existante ?

- Cette demande rejoint la demande de Monsieur Magnac. Il est évoqué le devenir des préfabriqués lorsque ces derniers ne seront plus occupés par une classe. Toutefois, le besoin d'espaces supplémentaires pour l'accueil périscolaire est également à prendre en compte. L'hypothèse d'un agrandissement de l'école pourra être envisagée.

Il est demandé la mise en place d'un panneau d'information au niveau de l'accueil périscolaire afin d'assurer la cohérence de l'information (informations diverses éparpillées dans la structure qui nuit à la lisibilité des informations importantes).

- Monsieur LeLourec convient qu'une amélioration doit être apportée.

5/ Questions liées à Beneylu School et au respect du droit à l'image

Comment est assurée la sécurité des contenus figurant sur le site ?

- Il s'agit d'un site https (donc sécurisé). Les parents se sont vus délivrer des identifiants et un mot de passe. De plus, les connexions au site sont tracées.

Comment est assuré et respecté le droit à l'image des enfants dont les parents ont refusé la diffusion sur le site et la prise de photos dans le cadre des activités scolaires ?

- Monsieur Magnac précise qu'il s'agit de deux autorisations différentes, l'une concernant l'affichage dans l'école (1ère autorisation) l'autre concernant les publications sur Beneylu. D'après la législation, le respect du droit à l'image est assuré lorsque le visage est rendu méconnaissable et qu'il n'existe pas de signes distinctifs (ainsi des photos de dos ou prise de loin peuvent être publiées).

Que vont devenir les contenus diffusés sur le site ? Que devient le cahier de vie à la fin de l'année scolaire ?

- Il est possible de faire une sauvegarde sur pdf. A la fin de l'année, les données sont écrasées. Les parents pourront acheter un exemplaire du cahier de vie à la fin de l'année.

Quelle est l'utilité du site ?

- Le site sert à remplacer le cahier de vie de la classe. Il doit servir de support pour que les élèves puissent présenter leurs activités réalisées à l'école.

Il est précisé que dans les années à venir, le cahier de liaison sera également dématérialisé. C'est en test actuellement.

6/ Demande de renforcement des effectifs au moment des repas (bilan et perspectives)

- L'encadrement est assuré aujourd'hui par 3 agents (1 pour 15 enfants).

- En moyenne, 45 enfants sont accueillis sur le premier tour. 2 ATSEM sont également présentes en renfort.

- L'équipe enseignante indique à Monsieur LeLourec qu'il faudrait travailler sur les flux des élèves qui attendent trop longtemps dans le couloir pour pouvoir manger, ce qui conduit parfois à de l'énervement.

- Monsieur Magnac demande également à ce qu'une réflexion commune soit menée pour permettre aux enfants de disposer de suffisamment de temps libre entre la fin du 2ème tour et les activités de l'après-midi.

Restauration scolaire :

Bien que ces questions relèvent de la commission de la restauration scolaire, Monsieur LeLourec a accepté de répondre aux interrogations des parents.

- Les menus sont élaborés avec l'appui d'une diététicienne.
- Toutes les 6 semaines environs, un repas spécial est proposé aux enfants (menu à thème).
- Une tolérance est acceptée pour les enfants ne mangeant pas de viande, toutefois, dans ce cas il n'est pas proposé de complément alimentaire.
- Le self qui fait grandir est proposé de manière ponctuelle aux Moyennes et Grandes Sections.
- Un tableau des goûters a été mis en place depuis le 3 novembre afin que les parents soient informés de ce que les enfants ont mangé.

7/ Point sur la construction de l'école maternelle Louis Drouet

Monsieur LeLourec indique que les travaux avancent vite et que la livraison est prévue pour septembre 2017.

L'objectif poursuivi reste une ouverture pour la rentrée 2017.

Questions diverses :

Les parents d'élèves ont souhaité connaître l'impact de la fusion des communautés de communes du secteur.

Monsieur LeLourec indique que dans un premier temps, aucun changement n'est envisagé. Il y aura seulement un délai lié à la mise en place de la nouvelle comptabilité obligeant les parents à régler les factures directement auprès de la trésorerie publique de Maintenon (durée de 2 à 4 mois).

A ce stade la réflexion n'est pas encore suffisamment avancée mais la fusion pourrait avoir des conséquences tarifaires à compter de la prochaine rentrée. De même, les prestations d'accueil périscolaires devraient être harmonisées à la nouvelle échelle intercommunale.

- Dates des prochains conseils d'école :

- Vendredi 3 mars 2016, 18h30.
- Jeudi 15 juin 2016, 18h30.

Rédacteurs : Mme MOREL OBLET et M. MAGNAC

Président de séance :
Dominique MAGNAC

